

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-six du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de **M. Eric MARTIN**, Maire.

Etaient présents : M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoint, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

Absents excusés : Pierre CREPIN pouvoir à Lysiane CHATELUS

Absents : Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE,

Date de la convocation : mercredi 20 novembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20241126-D202451-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/11/2024

Secrétaire de séance : Annette CARTIER DUBOST

N°2024-51 OBJET : SALLES MUNICIPALES – TARIFS applicables au 1er janvier 2025

Une proposition de grille tarifaire pour l'année 2025 est présentée aux membres du conseil municipal. Il est demandé à l'assemblée de fixer les tarifs suivants pour la location des salles municipales à compter du 1^{er} janvier 2025 :

Salle des Fêtes :

Première utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 400.00 €
- habitant de Pouilly – deux jours 520.00 €

Deuxième utilisation

- habitant de Pouilly – un jour 630.00 €
- habitant de Pouilly – deux jours 790.00 €

- extérieur Pouilly – un jour 630.00 €
- extérieur Pouilly – deux jours 790.00 €
- forfait location tables rondes 175.00 €
- forfait location vidéoprojecteur 75.00 €

- associations locales 175.00 €
- associations extérieures à la commune 520.00 €

Caution salles pour particuliers 600.00 €

Caution salle et micro pour associations 1 000.00 €

Salle Paul Laurencery 140.00 €

Location la veille pour préparation 75.00 €

Caution 400.00 €

Salle de St Martin de Boisy 80.00 €

Caution 100.00 €

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 27 novembre 2024

Eric MARTIN Maire,



Annette CARTIER DUBOST secrétaire de séance,